

# Cahier spécial Contributions

8<sup>ème</sup>  
Congrès

2016

Le Mans

Du 1<sup>er</sup>  
au 5 février

**FSU.**

*Fédération Syndicale Unitaire*



# Dialogue social

## Il n'a de dialogue que le nom

Hollande a voulu faire du « dialogue social » sa marque de fabrique, la légitimation de sa politique. S'il est du rôle des syndicats de mener la bataille dans les discussions qu'ouvre le gouvernement, la FSU doit veiller à ne pas s'engluer dans des négociations dont les marges de manœuvre sont d'entrée de jeu extrêmement restreintes, du fait d'une austérité jamais remise en question. Au delà de la dimension austéritaire, force est de constater que le gouvernement entend mettre en œuvre une politique libérale et antisociale, envers et contre tout.

Dans les conférences sociales, il n'était possible de discuter que des propositions du gouvernement, lesquelles sont toujours régressives pour les salarié-es, et jamais de celles des syndicats. La dernière a soigneusement évité la question du code du travail, suite à quoi le gouvernement fait des annonces publiques qui cadrent la future attaque prévue pour le printemps prochain. Tout est bon pour imposer des régressions sociales y compris l'usage répété du 49.3 pour faire passer la loi Macron à l'assemblée. Le MEDEF applaudit et la droite peine à formuler des critiques contre le gouvernement tant sa politique économique et sociale lui est proche.

Il faut s'interroger sur la caution politique qu'apporte le « dialogue social » à un gouvernement qui vient de montrer à plusieurs reprises qu'il n'a que faire de l'expression majoritaire des personnels de la fonction publique. Ainsi Vallaud Belkacem publie les décrets sur le collège malgré l'opposition ultra majoritaire des syndicats du second degré. Plus caricatural encore : Valls et Lebranchu annoncent l'application de l'accord PPCR pourtant rejeté majoritairement par les syndicats. Finalement, accord majoritaire ou pas, ils mènent leur politique. C'est la démonstration que l'accord des syndicats ne les intéresse que pour l'affichage. Cet épisode est un précédent dont il faut mesurer toutes les conséquences. D'autant que cette pratique se retrouve à tous les niveaux, comme le montre la mise en place de l'accord sur le temps de travail aux hôpitaux de Paris, signé par la seule CFDT, qui représente 18% des personnels.

Moins que jamais les négociations avec le gouvernement ne sauraient être abordées d'un strict point de vue « technique », qui s'attacherait à peser le pour et le contre d'accords par ailleurs fourre-tout. Le « dialogue social » est le terrain d'une bataille politique et doit être appréhendé comme tel. Sur ce terrain non plus, on ne peut faire l'économie de la construction du rapport de force.

**Marie-Cécile PERILLAT**

**Ecole émancipée**

## Dialogue social : au profit de qui ?

Depuis une décennie, le dialogue social est placé au centre des relations sociales « normalisées » entre employeurs et salariés. Le principe s'appuie sur la représentativité des organisations syndicales définie par le vote des salariés, la mise en place de négociation et la notion d'accord majoritaire.

Si dans le privé un accord a une valeur d'obligation, dans la Fonction publique il n'a qu'une valeur d'engagement politique (le statut implique qu'un accord traduise dans la Loi par le vote des parlementaires et par des décrets).

Si de nombreux accords sont signés dans les entreprises et dans des branches, trop souvent dans un cadre de choix du moins pire, au plan national la signature est plus difficile mettant en évidence les limites de l'exercice :

- Négociations à partir de textes émanant des employeurs ou de la puissance publique,
- Choix entre différentes mesures imprégnées de régressions sociales (choix entre chômage et baisse des rémunérations par ex.),
- Limitation des propositions positives par une politique budgétaire d'austérité,
- Non prise en compte de propositions alternatives.

Dans ce contexte, le positionnement syndical se trouve percuté entre l'expression d'une opposition, l'affirmation de revendications, et la nécessité de trouver les termes limites d'un compromis acceptable par et pour les salariés.

Dans le contexte politique et économique actuel, les salariés sont souvent plus sensibles à la limitation des reculs qu'à l'exigence de progrès sociaux. La difficulté de créer des rapports de force en est une des traductions rendant plus difficile la prise en compte des revendications.

La responsabilité du syndicalisme français est de répondre aux aspirations des salariés tout en construisant des rapports de force portant des revendications ouvrant des perspectives progressistes proposant des choix alternatifs aux politiques d'austérité imposées.

Comme cela a été fait par plusieurs syndicats de la FSU pour le PPCR, les agents doivent être associés à la prise de décision comme ils doivent être totalement informés du déroulement des négociations (cf le dossier PPCR sur le site de la FSU).

Dans son champ d'intervention, la FSU est confrontée à cette question. Lors de son congrès, elle devra ouvrir des pistes permettant de rassembler, de mobiliser largement pour développer ce rapport de force indispensable à un réel dialogue social où la parole des représentants des salariés compte et ce, sans se couper des agents, de leurs préoccupations immédiates.

**Aline Becker**  
**Unité & Action**



# PPCR

## A propos de PPCR et des suites...

A peine la période de signature terminée, le gouvernement a fait connaître sa décision d'appliquer les mesures PPCR alors qu'avec le refus de signature de la part de FO, de Solidaires et de la CGT, le protocole ne recueillait pas les 50 % de voix de représentativité nécessaires à sa validation.

Par ce passage en force, le gouvernement démontre ce qu'il entend par « dialogue social » : mettre en musique sa politique, n'ayant que faire d'une opposition syndicale majoritaire, en faisant même comme si l'accord avait été ratifié, obligé de rétro-pédaler rapidement devant le caractère « hors la loi » de la démarche. La ministre de la FP va tenter de réserver un traitement particulier aux « gentils » signataires (par des réunions particulières auxquelles la FSU prendra la sage décision de ne pas aller...) face aux « syndicalistes non responsables ».

Au final, le gouvernement décide de traiter de chacune des mesures PPCR au sein des instances de concertation « normales » (comme le Conseil commun de la FP...) avec l'ensemble des syndicats représentatifs. Ce sera donc l'occasion pour chaque mesure abordée (celles du protocole initial mais aussi les autres qui en avaient été « évacuées »...) d'une « bagarre syndicale » pour l'améliorer, la refuser avec, si nécessaire, la possibilité d'en appeler à l'intervention des salarié-es.

Dans le débat sur la signature de PPCR par la FSU, pour nombre de camarades, la prise de position finale devait prendre en compte d'un côté le fait qu'une signature n'apparaisse pas comme un soutien au gouvernement et, de l'autre, que la dégradation du rapport de force social pouvait amener « à prendre ce qui pouvait être pris »... La déclaration à l'initiative de l'EE, caractérisant très sévèrement la politique du gouvernement comme les insuffisances du protocole PPCR, votée très largement par le CDFN, visait à répondre à cette contradiction.

Pourtant, avec le passage en force de Valls, les provocations de Macron sur le statut de la FP et le salaire au mérite, l'organisation de la répression à Air France, l'appui à l'accord sur les retraites complémentaires avec des syndicats minoritaires,... on a en un temps bref le concentré de la politique réelle du gouvernement sur le terrain du « dialogue social » qui amène à considérer sous un autre regard le débat sur la signature PPCR.

La séquence qui vient de se dérouler démontrera que le « dialogue social » ne peut s'entendre que par la mise en œuvre d'un rapport de force, privilégiant les démarches intersyndicales avec nos partenaires de la CGT et de Solidaires, dans le développement d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale.

**Judith Fouillard**  
Ecole émancipée

## Les personnels et la FSU n'ont rien à gagner avec l'accord PPCR

**Nous publions des extraits de cet appel qui circule dans la FSU et que nous appelons signer**

*SyndiquéEs FSU, de différentes tendances, nous sommes en désaccord avec la signature du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR). Cet accord n'est bon ni pour les personnels, ni pour les syndicats, qu'il contribuerait à diviser et à affaiblir. La FSU, en signant un tel accord, contraire à ses mandats et à ses principes démocratiques, se retrouverait dans le camp qui n'est pas le sien.*

**-.....L'ensemble de cet accord est contradictoire avec les mandats de la FSU :**

**Les mesures salariales devraient à elles seules dissuader la FSU de signer.** 2010-2020 ; cet accord entérinerait 10 ans d'absence de rattrapage de pertes de pouvoir d'achat (6% déjà) et de blocage du point d'indice. ....

**Les mesures statutaires, sont en totale contradiction avec les positions de la FSU :** adaptation à l'emploi, carrières au mérite (GRAF, entretien personnel d'évaluation...), mobilité contrainte « choisie », GEPEEC, corps ou quasi corps interministériels et inter-fonctions publiques avec remise en cause programmée des CAP, déjà pour les détachements... Où sont les mandats FSU ?

**Mais en plus cet accord vise aussi à diviser et à affaiblir les syndicats, à commencer par la FSU. ....**

**-La FSU n'est pas fondée à signer sur le fond... et encore moins sur la forme du passage en force.** ...Alors qu'un premier vote d'expression des mandats n'atteignait que 60 %, des représentant-e-s de syndicats, de sections départementales et d'Ecole Emancipée ont changé leur vote dans le sens du « pour » au moment du deuxième vote. Le résultat en est une représentation complètement déformée des discussions dans la fédération : le « pour » n'est passé lors du deuxième vote qu'à 70,4%, à une voix près sur 146 délégués (vote à main levée non recompté) !

**- La FSU ne peut pas s'afficher du côté du syndicalisme d'accompagnement. ....**

Une seule conclusion : tout doit être fait pour annuler la signature de la FSU, et refuser les mesures PPCR. C'est en ce sens que nous proposons à tous les syndiqué-es de la FSU, quelle que soit leur tendance, opposé-e-s à l'adhésion de la FSU à l'accord PPCR, de signer, faire signer, ce texte et de le diffuser auprès de tous les adhérents.

**Premier-e-s signataires : Olivier Vinay (SNES, 93), Jack Lefebvre (SNES,78), Amélie Curallucci de Peretti (SNASUB, 75), Phillippe Levet (SNUipp, 76 ) - Pour tous contacts : jacklefebvre1@free.fr**



## Le CPA sur les épaules des PPCR

En juillet, adossé au dialogue social dans le privé, aux négociations sur les PPCR (1), le gouvernement a commandé un rapport sur la mise en place du compte personnel d'activité créé par la loi Rebsamen de 2015.

### Le CPA s'imposerait à tous les actifs, salariés du privé, fonctionnaires, indépendants

Dès janvier 2017, il intégrerait les comptes à points existants : compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P), de formation professionnelle-CFP. Les syndicats devraient négocier l'intégration du Compte épargne temps-CET, la mise en place du "portail numérique" qui regroupera de multiples comptes : bilan professionnel, accident du travail, assurance maladie, famille, complémentaire sécu, retraite...

Ces comptes seraient quantifiés en points et fongibles : on pourrait transformer des heures sup non payées en heures de formations favorisant ainsi la mobilité, mais pas l'inverse (fongibilité asymétrique)...

Ce fichage des droits individuels sonnerait le glas du Code du travail et du statut : salaire individualisé au mérite, retraite à points par capitalisation, etc. auraient de beaux jours. La sécurité sociale (salaire mutualisé, cotisations selon le niveau de salaire et prestations selon le coût du traitement...) volerait en éclats au profit des assurances privées.

### Sécurisation des parcours professionnels = mobilité et précarité

Pour préparer le projet de loi annoncé début 2016, le gouvernement veut un accord interprofessionnel avant fin 2015.

Dans la fonction publique, les concertations sont multiples : agenda social, dialogue quadripartite (État, régions, syndicats, patronat), concertations sur les questions liées au numérique, au télétravail. Car l'objectif est de faciliter le passage des fonctionnaires au secteur privé afin d'accompagner les suppressions massives de postes induites par les contre-réformes.

Se mobiliser contre l'individualisation des droits est urgent et va de pair avec l'exigence que les syndicats boycottent les négociations de mise en œuvre du CPA.

Les PPCR s'accompagnent de l'individualisation et ouvrent la voie au CPA. La FSU doit retirer sa signature et boycotter (ainsi que l'ensemble des directions syndicales) les structures de mise en place des PPCR, à commencer par le Conseil commun de la Fonction publique où va se poursuivre la concertation (notamment lors de la réunion du 24 novembre).

(1) Une attaque en règle contre le statut <http://www.emancipation.fr/spip.php?article1149>

**Hélène Bertrand (Émancipation-Lyon)**

## Les personnels et la fsu n'ont rien à gagner avec l'accord PPCR

L'accord PPCR (parcours professionnels, les carrières et les rémunérations) n'est bon ni pour les personnels, ni pour les syndicats, qu'il contribuerait à diviser et à affaiblir. La FSU, en signant un tel accord, contraire à ses mandats et à ses principes démocratiques, (les reports des mandats pour les votes sur la décision de signer ont été scandaleux) se retrouverait dans le camp qui n'est pas le sien, celui du syndicalisme d'accompagnement, avec la CGC la CFDT et l'UNSA, alors que la CGT, FO et Solidaires qui ont refusé de signer sont majoritaires.

Cet accord s'intègre à la politique d'austérité dénoncée par la FSU : compatible avec le blocage des salaires, les suppressions de postes et le pacte de responsabilité, il est conçu pour faciliter l'application de l'ensemble cohérent de textes attaquant les garanties des personnels : Réforme territoriale ; lois « santé » et « déontologie », avec la mobilité, l'intérim et la possibilité de perdre son grade en cas de suppression d'emploi ; décrets sur le télétravail, les contractuels ; contre réformes statutaires, charte de la déconcentration...

### L'ensemble de cet accord est contradictoire avec les mandats de la FSU :

Les mesures salariales auraient dû à elles seules dissuader la FSU de signer. 2010-2020 ; cet accord entérinerait 10 ans d'absence de rattrapage de pertes de pouvoir d'achat (6% déjà) et de blocage du point d'indice. Voilà déjà qui remet à leur juste place les maigres replâtrages des grilles indiciaires... soumis au résultat des élections de 2017, et au contexte européen. Contexte qui, avec l'augmentation des cotisations retraite, l'allongement des carrières et le blocage des pensions, rend illusoire « l'impact de cet accord sur les retraites ».

Les mesures statutaires, sont en totale contradiction avec les positions de la FSU : adaptation à l'emploi, carrières au mérite (GRAF, entretien personnel d'évaluation...), mobilité contrainte « choisie », GEPEEC, corps ou quasi corps interministériels et inter-fonctions publiques avec remise en cause programmée des CAP, déjà pour les détachements... Où sont les mandats FSU ? Mais en plus cet accord vise aussi à diviser et à affaiblir les syndicats, à commencer par la FSU. Ce protocole bordera les mobilisations et les négociations, notamment salariales, pendant plusieurs années. De plus, la mise en œuvre de cet accord risque d'aggraver la division syndicale, de contourner la représentativité et de permettre de contourner légalement les règles statutaires, notamment avec les « orientations de gestion ».

Emancipation n'aura de cesse que la FSU revienne sur sa signature de « l'accord » PPCR et en refuse les mesures. Elle contribue à faire signer un texte inter-tendance dans ce sens (que vous pouvez me demander).

**Olivier Vinay**

**Emancipation (olivier.e.vinay@gmail.com)**



# Éducation

## **Pour assurer la réussite de tous les jeunes : transformons vraiment l'Ecole et améliorons enfin nos conditions de travail !**

Après cinq ans de reculs lourds de conséquences pour l'école et ses personnels, la refondation affichait l'ambition de donner un nouveau souffle à l'école. Beaucoup était à reconstruire après la suppression de 80 000 de postes, de la formation initiale, de moyens pour l'aide aux élèves en difficulté, ou encore avec le passage à la semaine de 4 jours et la "libéralisation" de la carte scolaire. S'ajoutait à cela un mépris des enseignants affiché sans complexe et un rapport à la hiérarchie dégradé par les contrôles permanents et l'absence de reconnaissance professionnelle.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole a décliné des principes plutôt positifs : priorité à l'école primaire avec reconnaissance de la maternelle comme une école à part entière et par les dispositifs spécifiques de scolarisation des moins de trois ans, plus de maîtres que de classes, réécriture du socle commun de connaissance, de compétence et de culture, élévation du niveau de qualification et du niveau général de tous les élèves, lutte contre les inégalités scolaires, reconstruction de la formation initiale ... Les principes posés par la loi pouvaient faire espérer un projet éducatif ayant pour objectif une véritable démocratisation, un accès aux savoirs assis sur une formation de haut niveau pour tous. Trois ans après, à l'épreuve de la mise en œuvre, force est de constater que le compte n'y est pas. Au fil du temps de ce quinquennat, la l'absence de volonté de rompre nettement avec les politiques antérieures et de porter plus loin les mesures pour assurer vraiment la réussite de tous les jeunes ont vite conduit à des réformes contestées par les personnels. Bien que l'Education soit un secteur prioritaire, l'investissement budgétaire pour permettre la transformation du système éducatif et l'amélioration des conditions de travail des enseignants n'est pas non plus suffisant tant les besoins sont importants. Les nombres d'élèves par classe ne baissent pas, les moyens pour répondre à la difficulté scolaire et aux situations de handicap ne sont pas suffisants. La formation continue levier indispensable pour transformer l'école reste à quai. Avec seulement 35 200 postes réalisés à ce jour, l'objectif des 60 000 postes, lui-même insuffisant au regard des besoins, risque de ne pas être atteint.

La refondation a surtout tout d'abord trébuché sur la réforme des rythmes scolaires, imposée sans les enseignants et peu

financée. Mal vécue, perdant son sens, elle a conduit à une dégradation des conditions de travail. La formation des maîtres a été un deuxième rendez-vous manqué. Enfin l'articulation école – collège (cycle 3, conseil école-collège) n'a été pensée dans ses objectifs et modalités, et sa mise en œuvre occulte les exigences en terme de temps libéré et de frais de déplacement. La réforme du collège, très largement rejetée par la profession, tourne le dos aux principes même de la refondation en voulant enfermer le collège dans un continuum école/collège et le coupant du lycée sur lequel par ailleurs, la loi a fait l'impasse. Et le droit au retour en formation initiale pour les jeunes sortis sans diplôme, en l'absence de financement augure mal de sa concrétisation.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche le changement de politiques attendu depuis 2009 n'a pas eu lieu. L'autonomie des établissements de (acceptation Loi LRU et ESR 2013) ne s'est pas accompagné du transfert des ressources correspondant, plongeant les établissements les uns après les autres dans une austérité qui les a conduit à geler les postes proposés sous plafond d'État et à dégrader les condition d'études ainsi que les condition de travail de l'ensemble des personnels. Les financements de la recherche sur projet et les PIA ont fait exploser la précarité et les inégalités entre établissements.

Permettre la réussite de tous les élèves et construire une école plus juste et plus inclusive appelle des réponses d'une toute autre ambition. La FSU doit porter avec encore plus de force son projet éducatif et ses propositions : scolarité portée à 18 ans en pensant le cursus scolaire dans son ensemble, pré recrutements pour faire face à la crise du recrutement qui perdure dans certaines académies et certaines disciplines, remise à plat de la formation initiale, développement d'une formation continue de haut niveau, amélioration des conditions de travail des enseignants et transformation de leur métier avec plus de temps et de confiance, revalorisation salariale des personnels, mise en œuvre concrète de la priorité au primaire, nécessité de réformes du collège et du lycée s'appuyant sur la cohérence du second degré et garantissant la nécessaire mixité sociale et scolaire des établissements, un enseignement supérieur réellement démocratisé...

Ces objectifs nécessitent un budget d'une autre ampleur pour que les enseignants aient les moyens de bien faire leur travail.

**Roland Hubert, Sébastien Sihr, Benoît Hubert, Jérôme Dammerey**



# Éducation

## Restructurations de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour aller vers des universités régionales et privatisées : l'accord PPCR, déjà à l'œuvre

Le courant Front unique a mené une campagne sans relâche contre la participation aux négociations PPCR, puis contre la signature de l'accord. Nous l'avons expliqué : les personnels de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) vont subir de plein fouet ses conséquences avec la restructuration de fond en comble en cours dans l'ESR avec la création des ComUEs de la loi Fioraso, vastes universités régionales et privatisées, où doivent à terme se dissoudre universités et organismes de recherche. Cet accord va permettre de lever tous les freins à la mobilité, à la fusion et la disparition de corps qui découlent de cette territorialisation.

### L'accord PPCR trouve sa traduction immédiate au CNRS

Ainsi la direction du CNRS vient de décider d'une circulaire pour mutualiser les IT (Ingénieurs et techniciens) sur plusieurs unités de recherche pour « optimiser les ressources » en réduisant le nombre de postes. C'est une attaque directe contre le statut d'IT du CNRS. Une illustration : le réseau des services informatiques et logistiques qui vise à mutualiser à l'échelle de la région parisienne les équipements et les personnels de 33 plateformes technologiques en sciences du vivant impliquant le CNRS, l'Inserm, les collectivités territoriales, les universités.

### Une nouvelle offensive se prépare avec « l'agenda social de l'ESR »

Mais ce n'est que le début. Mandon vient de réunir les syndicats pour lancer son agenda social de l'ESR. Au programme, la mise en œuvre la loi Fioraso : la « politique de site (fusion, mise en place des ComUEs) », des « modifications statutaires de certains corps de fonctionnaires », « faire évoluer la gestion, les carrières des chercheurs » ...

C'est l'application de PPCR, avec la même méthode : celle du dialogue social pour préparer le terrain à une nouvelle avalanche de coups et tenter de les rendre présentables.

Le gouvernement s'appuie ouvertement sur la signature de la FSU pour mener son offensive générale contre les fonctionnaires, dont on voit comment elle se traduit dans l'ESR.

### A bas l'accord PPCR ! Retrait de la signature de la FSU !

Non à la mobilité forcée ! Défense des statuts ! Abrogation de la circulaire de mutualisation des fonctions IT ! Non à la participation à l'agenda social de l'ESR !

Telle est l'orientation de Front Unique.

**Marie-Claire Saint-Lager**  
SNCS, Front Unique, CDFN

## Ni refondation, ni rupture : l'éducation en déshérence

En 2012, après le premier soulagement d'être débarrassé du gouvernement précédent, deux premières mesures ne pouvaient que nous réjouir : la suppression du projet de texte sur l'évaluation des enseignants et celle du jour de carence pour les fonctionnaires. Mais du côté des mesures positives et malgré la mise en route d'une apparence de dialogue social, nous avons commencé à déchanter. La partie programmation de la loi et ses 60000 postes pouvait laisser quelque espoir, 3 ministres plus tard, on a vu ce qu'il en était et les difficultés de recrutement, la réforme calamiteuse de la formation initiale et la hausse démographique ont réduit cet espoir à néant. La réforme des rythmes périscolaires, la réécriture des décrets de 1950, la réforme des collèges... montrent à l'évidence que le dialogue social avec ce gouvernement est un leurre, le passage en force restant sa logique.

On attendait bien sûr l'allongement de la scolarité obligatoire à 18 ans : néant ; une réintroduction d'une vraie formation continue, nous avons eu des injonctions et de la formation à distance ; une vraie politique de l'éducation prioritaire qui redonne du souffle, nous avons eu un redéploiement à moyens constants ; une politique de pré-recrutements permettant de recruter plus et plus largement, nous avons eu les EAP première puis deuxième mouture, la pénurie et le développement de la précarité. On attendait enfin une revalorisation salariale, nous avons eu la poursuite du gel du point d'indice. On attendait donc beaucoup de mesures qui avaient le grave défaut d'avoir un coût budgétaire et ne pouvaient donc entrer dans le cadre de la politique d'austérité qui continue et n'épargne évidemment pas l'école.

Mais nous attendions aussi des mesures qui ne coûtaient rien : la suppression du SMA dans le premier degré, atteinte intolérable au droit de grève, le retour à des règles de mobilité qui donnent la possibilité à chacun d'obtenir l'affectation de son choix dans un délai raisonnable... et surtout, la fin des pressions générées par le management mis en place sous la droite. Ces mesures-là ne coûtent rien, pourtant aucune d'entre elles n'a obtenu le commencement d'une réponse.

Il faut se rendre à l'évidence : les évolutions du système éducatif en cours deviennent structurelles. Pensons-nous vraiment que la précarité va diminuer ? Que la gouvernance va devenir bienveillante ? Que la formation continue sur le temps de travail va réapparaître ? Pensons-nous vraiment que ce gouvernement a la volonté de construire une école émancipatrice ?

La réponse est non, bien évidemment, non, pas sans combat.

**Jérôme Falicon**  
Ecole émancipée



# Éducation

## **Pour le retrait pur et simple de la réforme du collège, appel national au boycott de la "formation" à la réforme !**

La contre-réforme du collège suscite un rejet massif de nos collègues. Et pour cause : massacre de certaines disciplines, diminution massive des horaires de toutes, liquidation des programmes nationaux annuels, et via l'"autonomie" des établissements, mise sous tutelle pédagogique des enseignants par rapport aux chefs d'établissements et aux caporaux de la réforme, instauration d'un service à rallonge illimité sous forme de réunions et de "concertations" multiples.

Il faut se féliciter – ou plutôt il faut féliciter les enseignants qui ont exercé en ce sens une pression victorieuse – du fait qu'après des mois de concertation, la direction du SNES et à sa suite celle de la FSU, se soient prononcées pour le retrait de la contre-réforme.

Les enseignants sont déterminés mais la direction du SNES et de la FSU manifestent-elles la même détermination ? Elles se prononcent pour le retrait de la réforme. Mais contradictoirement que penser des déclarations de Frédérique Rolet, secrétaire générale du SNES, parues dans la presse : "Ce qui risque de se passer si le ministre s'obstine, c'est que la réforme risque de s'étioler et de perdre de sa substance" (au soir du 10 octobre) ou encore "Nous ne voulons pas la suppression du décret qui pose un cadre très général mais la réécriture de l'arrêté et de la circulaire d'application." (Libération du 13 Octobre).

Que signifie l'insistance lancinante sur la nécessité d'une "autre réforme" ? Comme si l'on pouvait attendre de ce gouvernement une réforme progressiste, dans le sens des intérêts communs des enseignants et des élèves.

Il y a évidemment un rapport entre ces tentatives de noyer la véritable revendication et les modalités d'actions préconisées par la direction du SNES – et celle de la FSU. Les collègues manifestent une résistance obstinée aux journées de "formation-bourrage de crâne" organisées par la ministre. Ici ou là, gouvernement et recteurs sont contraints de louvoyer : annulations de formation, acceptation du fait que les enseignants refusent de participer. Il suffirait donc d'un appel national clair et net au boycott de ces "formations" pour mettre le gouvernement dans une difficulté irrémédiable. C'est ce à quoi la direction du SNES s'oppose jusqu'à présent, laissant chaque établissement face à l'administration et ses pressions.

Pour le retrait pur et simple de la contre-réforme, pour l'appel clair et net au boycott de la "formation" à la réforme : voilà ce que propose Front Unique.

**Agnès Clermont**  
**Snes, Front Unique, CDFN**

## **Déblayer la voie vers la grève, pour la satisfaction des revendications, à commencer par l'abrogation de la réforme du collège**

*Ce texte vous parviendra quelques jours après les attentats du vendredi 13 novembre à Paris.*

*Ces actes effroyables ne peuvent qu'être condamnés avec la plus grande énergie.*

*L'école, à laquelle on demande tant, sans considérer qu'elle pourra à elle seule résoudre tous les problèmes de la société, ni résoudre tous les conflits internationaux, doit être en pleine possession de ses moyens pour répondre aux responsabilités qui sont les siennes vis-à-vis de la jeune génération et de toute la société. C'est le sens de notre appel.*

La colère est forte contre la réforme du collège comme l'a prouvé la grève du 17 septembre pour l'abrogation de la réforme du collège.

La ministre Najat Vallaud-Belkacem n'a pas cédé et maintient sa réforme. Elle impose des formations-formatages que les collègues combattent. La question n'est-elle pas posée de la grève pour obtenir le retrait ?

Pour cela nous considérons qu'une orientation syndicale claire est nécessaire.

La FSU a décidé, à la différence de la CGT, de participer à la conférence sociale du 19 octobre, au cours de laquelle Manuel Valls a déclaré qu'il présenterait le 28 octobre un projet de loi remettant en cause le code du travail.

Elle a décidé de signer l'accord PPCR (parcours professionnels, carrières rémunérations). Le cœur du projet d'accord est de faciliter la mobilité des personnels et de faciliter ainsi les suppressions de postes. Avec la nouvelle carte des régions 10 700 emplois sont menacés. Manuel VALLS a annoncé que l'accord s'appliquerait malgré le refus de la CGT, FO et Solidaires de le signer.

La FSU doit retirer sa signature de l'accord PPCR.

Les enseignants sentent qu'ils sont unis contre la réforme du collège et qu'ils sont une force.

Cependant appeler à une votation citoyenne dans la fonction publique sur les salaires, ou à envoyer des cartes postales au président de la république sur la réforme des collèges, en n'appelant à aucune action nationale avant janvier, n'est-il pas contradictoire avec l'appel à la grève pour le retrait de la réforme ?

Nous vous appelons à voter pour notre liste, en dehors de clivages artificiels de tendances pour contribuer à ce que le syndicat défende les revendications des personnels afin de stopper l'offensive destructrice actuelle.

Non à la signature par la FSU du projet d'accord sur les carrières (PPCR)

Abrogation de la réforme du collège,

Abrogation des décrets d'août 2014 sur nos statuts

**URIS (Unité, revendications, indépendance syndicale)**  
**Pour tous contacts : jacklefevre1@free.fr**



# Éducation

## Réforme rythmes scolaires, liquidation des décrets de 1950 : les directions de la FSU, du SNUipp, du Snes, responsables de ces défaites majeures

### Réforme rythmes scolaires :

Malgré la mobilisation des enseignants pour le retrait de cette réforme, les directions du SNUipp et de la FSU ont constamment refusé d'adopter cette exigence et d'organiser le front uni des syndicats au niveau national pour obtenir gain de cause. Le courant Front Unique avait mené un combat constant en ce sens, et en particulier lors du congrès de Poitiers.

Et aujourd'hui ce sont les enseignants qui subissent la dégradation de leurs conditions de travail et l'ingérence des élus. L'organisation du temps scolaire doit s'adapter à celle du temps périscolaire décidée par les municipalités. Les conditions d'enseignement sont atomisées, parfois jusqu'au sein d'une école. Cela a permis au gouvernement de prévoir une dérogation statutaire pour des dizaines de milliers d'enseignants amenés à intervenir dans plusieurs écoles aux emplois du temps différents. Pour eux, la durée hebdomadaire d'enseignement peut être largement dépassée...

### Liquidation des décrets de 1950 (Statut des enseignants du 2nd degré) :

En août 2014, les enseignants du second degré ont subi une attaque majeure : la liquidation des garanties statutaires concentrées dans les décrets de 50. Ceux-ci définissaient les obligations de service en heures d'enseignement. Le nouveau décret de 2014 liquide ces garanties et le gouvernement ne s'en cache pas. Ainsi, F. Robine, directrice de la direction générale de l'enseignement scolaire, voix de la ministre, déclarait récemment à Caen, qu'avec le décret de 2014, « le temps de travail des enseignants, c'est 1607 heures réparties sur 36 semaines ». Les tâches complémentaires pouvant donc s'ajouter ad libitum, comme les formations dans le cadre de la contre-réforme des collèges. Notre courant Front Unique avait dénoncé cette attaque majeure et exigé que la direction du SNES et celle de la FSU se prononcent en défense inconditionnelle des décrets de 50. Au contraire, la direction du SNES avait soutenu de manière éhontée ce nouveau décret en camouflant son contenu réel et allant jusqu'à prétendre qu'il était plus protecteur que ceux de 1950. Aujourd'hui, c'est bien en invoquant ces nouveaux décrets que la hiérarchie veut imposer la multiplication de réunions, de formations.

### Alors Front unique maintient son orientation. La FSU doit exiger :

#### Abrogation de la réforme rythmes scolaires ! Abrogation des décrets d'août 2014 !

**Denis Dutheil (SNUipp, Front Unique, CDFN)**

**Julien Barathon (SNES, Front Unique, CDFN)**

## Un autre projet pour le collège

La mobilisation contre la réforme du collège est loin d'être terminée.

Certes le mot d'ordre unitaire d'abrogation et de celles qui l'ont précédée s'impose. Mais ce mot d'ordre ne peut se suffire à lui-même, d'autant que le gouvernement s'emploie à faire croire que le combat des personnels contre sa réforme se ferait dans le cadre d'une alliance avec des forces réactionnaires.

Il nous faut au contraire inscrire cette lutte dans une perspective de transformation progressiste du système éducatif. Pour l'émancipation elle s'inscrit dans la perspective d'une éducation intégrale et d'un enseignement polytechnique : une école émancipatrice, refusant le tri social et la hiérarchie entre les savoirs, égalitaire et laïque, qui suppose une société en rupture complète avec le capitalisme.

Dans l'immédiat, pour un collège plus égalitaire et démocratique, il s'agit d'opposer des revendications concrètes face aux conséquences des politiques austéritaires en matière d'éducation :

- réduction des effectifs dans les classes, réduction du temps de travail, mise en place de dédoublements systématiques et de travaux en petits groupes
- défense des horaires et des programmes nationaux
- fin de tous les dispositifs orientés vers une gestion managériale (conseils de cycle, conseils pédagogiques...), pour restaurer la liberté pédagogique individuelle et collective.
- création de tous les postes statutaires nécessaires.

En s'appuyant sur les personnels mobilisés et en favorisant l'organisation démocratique de la lutte, la FSU doit agir pour :

- préparer dans l'unité un mouvement de grève jusqu'au retrait du projet gouvernemental
- impulser dans cette perspective des AG de personnels souveraines, prenant des initiatives d'action et exprimant leurs revendications, débattant de la construction de la grève reconductible et de toutes les formes d'action adaptées.
- continuer à impulser le refus d'appliquer la réforme localement : boycott des stages de formation-formatage, des différents "conseils" visant à mettre en place la réforme.
- agir pour le retrait des nouveaux projets de programme de collège, qui sont conçus en fonction de l'application de la réforme du collège.
- préparer les conditions de l'extension de cette lutte. La question du collège est en effet centrale dans l'architecture du système éducatif de la maternelle à l'université, celle plus générale de l'école et de la société que nous voulons nous concerne toutes et tous.

**Raymond Jousmet**  
**Emancipation**



# Fonction Publique

## La Fonction Publique, une idée moderne

La FSU a fait de la question des services publics une question majeure.

D'une part parce que c'est le fil rouge entre les différents syndicats de la fédération et d'autre part parce qu'ils constituent un enjeu essentiel pour l'avenir du modèle social de notre pays.

Ces dernières années, les services publics souffrent de l'offensive libérale : baisse de la dépense publique ; réforme de l'État, réforme territoriale, baisse des dotations aux collectivités territoriales avec des conséquences néfastes pour les usagers comme pour les agents ; discours stigmatisants sur la Fonction publique et les fonctionnaires...

La FSU a multiplié les initiatives et actions : campagnes « Fiers du Services public », ouvrage « En finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la Fonction publique », courriers et interpellations du gouvernement et des parlementaires... mais aussi participation aux diverses actions et mobilisations notamment dans le cadre de la Convergence des Services publics.

La FSU est la seule organisation syndicale qui a cette spécificité Fonction publique. Dans le même temps, les dernières élections professionnelles nous ont montré combien il est difficile pour les agents de se reconnaître dans « un » discours sur la Fonction publique tellement les métiers, les cultures, les services sont tous très différents malgré valeurs et principes communs..

Il s'agit ni plus ni de moins que d'arriver, avec les citoyens, à mettre les services publics au coeur de notre modèle social. Cela veut dire investissements publics, débats sur le rôle de l'État et des Collectivités, sur les missions qui doivent relever aujourd'hui des services publics, sur la place des usagers mais aussi considération pour les agents et amélioration de leurs conditions de travail et revalorisation salariale.

La bataille est aussi de ne pas laisser filer des missions vers le privé... Car sur tous les services rendus, de l'Education à la Recherche en passant par la santé, la Culture ou encore la Justice, il existe un potentiel de profits énormes pour des investisseurs privés.

C'est pourquoi, s'il n'y a pas de désaccord sur ce sujet dans la fédération, Unité Action a la responsabilité de faire mieux vivre ces campagnes et actions et de mener de manière plus offensive encore le débat public

**Bernadette Groison**  
**Unité & Action**

## De la décentralisation...au reformatage territorial libéral assumé !

En 2012, Hollande prenait l'engagement d'une nouvelle étape de décentralisation basée sur un pacte de confiance entre l'État et les collectivités locales, autour du renforcement de la démocratie, des libertés locales, de l'autonomie, des responsabilités et des dotations par une meilleure péréquation.

La réorganisation territoriale ne s'est pas traduite par de nouveaux transferts significatifs de compétences de l'État vers les collectivités mais par une redistribution partielle et à la carte des compétences des collectivités au profit des métropoles, des régions et des intercommunalités. Les coupes successives dans le montant de la dotation globale de fonctionnement des collectivités (- 3,5 Mds en 2016) ont traduit cette redistribution de l'argent public vers les plus riches (+33 milliards d'€ de cadeaux fiscaux au patronat en 2016). L'objectif poursuivi par Hollande n'est pas de lutter contre les inégalités mais de soumettre des territoires, des populations, les services publics et leurs agent-e-s aux politiques d'austérité. Cette mise en concurrence généralisée va aggraver les fractures au détriment des populations reléguées dans les espaces métropolitains, péri urbains et ruraux et poursuivre la mise à mal des services publics.

La réforme administrative de l'État n'a pour objet que d'accompagner ce reformatage territorial par un plan social touchant l'emploi public. Des suppressions massives de postes de fonctionnaires sont annoncées par Valls qui précise que « les réductions d'effectifs porteront pour les 2/3 sur les services régionaux de l'État et pour 1/3 sur les directions départementales ». Les contractuel-le-s et précaires feront également les frais de ces suppressions. Dans la fonction publique territoriale notamment, les mutualisations des fonctions supports, qu'elles soient liées à l'harmonisation des services dans les nouvelles méga-régions ou aux transferts de services dans le cadre du mercato des compétences entre collectivités, n'ont d'autre objectif que de tailler dans la dépense publique et d'ouvrir des pans entiers de missions publiques aux appétits du marché. Le nouveau management public, toujours d'actualité, contribue à la mise en souffrance des personnels. Les différents textes fonction publique (QVT, PPCR, déontologie, télétravail...) participent, par la mise en œuvre des mobilités géographiques et fonctionnelles, à ces régressions.

Il faut engager résolument la construction, avec les personnels, de mobilisations unitaires en opposition à cette réorganisation territoriale et porter, dans des cadres larges, dont celui de la Convergence des services publics, des propositions alternatives.

**Denis Thomas**  
**Ecole émancipée**



# Fonction Publique

## Défendre le statut des fonctionnaires : oui mais comment ?

La nécessité d'affirmer la pertinence du statut des fonctionnaires ne fait pas débat dans la fédération, ni même chez les personnels. Mais, dans un contexte où l'opposition des salarié-es entre eux est exacerbée à fins de réduire les acquis sociaux, les orientations à promouvoir sont déterminantes.

Les oppositions sont déjà présentes parmi les personnels. On sait les inégalités salariales entre professions également qualifiées, loin d'être toutes justifiées par la différence des conditions de travail ou les sujétions liées à l'exercice de certaines missions. Les représentations conduisant à dévaloriser les fonctions exercées massivement par les femmes doivent aussi être combattues dans la fonction publique.

Le recours à des personnels contractuels et précaires dans des situations variées est une des premières contestations du statut. Notre responsabilité est bien évidemment de lutter avec eux contre ce recours et les situations inacceptables qui en découlent et de trouver pour le faire les revendications qui rassemblent au-delà des particularités de chaque situation.

Le statut des fonctionnaires n'est pas d'abord un équilibre satisfaisant trouvé entre obligations et garanties reconnues aux agent-es. Il est même d'essence unilatérale, ayant son fondement dans le service de l'intérêt général dont les conditions d'exercice ne se négocient pas entre salariés et employeurs mais est déterminé par la Nation. A cet égard, il est inquiétant de constater le peu d'intérêt porté par les parlementaires à ces questions et le fait que le cumul des mandats politiques conduit à rompre le sens de cet arbitrage.

Le statut dégage les personnels de toute soumission à des intérêts particuliers, aux lobbies économiques, idéologiques, religieux. Il est donc d'abord pour les citoyen-nes la garantie d'un service impartial.

Derrière les mises en cause du statut, il y a des choix politiques. Ce sont ces choix qu'il faut interroger. Considérer le statut inadapté aux réalités présentes de la société, c'est renoncer à faire prévaloir l'intérêt général. Défendre que l'efficacité (la performance ?) des travailleurs-ses se fonde sur la précarité de leur emploi, c'est défendre la précarité pour tous. Qui veut d'une telle société ?

On le voit, cette approche permet d'affirmer les droits de tous les salarié-es. Dans un moment où il est urgent de faire émerger ce qui rassemble, la promotion du statut des fonctionnaires n'a pas à être frileuse. n a la responsabilité de faire mieux vivre ces campagnes et actions et de mener de manière plus offensive encore le débat public

**Anne Féray, Marie-Caroline Guérin**  
**Unité & Action**



# Travail

## Attaques contre le code du travail

Après l'ANI, la loi Macron, une nouvelle regression s'annonce au travers du rapport Combexelle qui s'attaque au code du travail. Si les intentions réelles de ce rapport sont masquées, les propositions qui en découlent relèvent quant à elles d'une posture profondément libérale :

- La lourdeur du code du travail actuel serait un frein à la vitalité des entreprises et donc à la réduction du chômage ? En réalité, aucun lien n'est possible : des pays avec une réglementation voisine de la nôtre ont un chômage faible, d'autres avec une protection faible des salarié-es, ont un chômage élevé.

- Le dialogue serait possible sans garde-fous et la démocratie pourrait jouer au plus près des salarié-es ? Non, dans une entreprise, les salariés ne sont pas "à égalité" avec leur employeur ; le taux de syndicalisation est faible voire inexistant : comment la négociation peut-elle s'opérer au bénéfice des salariés sans réel rapport de force ?

- La troisième supercherie consiste à dénoncer la complexité actuelle du code du travail, sans s'interroger sur son origine liée au contexte de régressions sociales des années 80 : cette complexité est liée aux multiples exceptions qui entravent les droits des salarié-es, votées sous l'influence des lobbys patronaux.

Sous couvert de simplification, l'objectif est de liquider le principe de faveur, c'est-à-dire le fait que les négociations ne peuvent qu'améliorer la situation des salarié-es. La loi étant au sommet de la pyramide, les accords de branche doivent offrir aux salarié-es des garanties supérieures ou au moins égales à la loi, les accords d'entreprises eux-mêmes ne pouvant qu'être plus favorables à l'accord de branche. C'est donc l'héritage d'un siècle de luttes, de grèves et de négociations qui est menacé aujourd'hui puisqu'au sein de chaque entreprise, on pourrait désormais remettre en cause les accords sur les salaires, le temps de travail, les conditions d'embauche et de licenciement...

Derrière ce projet antisocial, tous les salarié-es sont visé-es. Le 1er ministre l'a déclaré « Il faudrait un rapport Combexelle pour la fonction publique. » D'ores et déjà un agent sur 5 est sous contrat et Macron affirme que le statut n'est plus « adéquat » ni « justifiable ».

Alors aujourd'hui, si le code du travail doit être modifié, c'est dans le sens de plus de protection pour les salarié-es et notamment pour les précaires.

**La FSU doit s'engager, aux côtés de ses partenaires syndicaux et associatifs, des partis politiques, dans la campagne unitaire pour expliquer, mobiliser, afin d'empêcher que le patronat et le gouvernement ne liquident un siècle de combats.**

**Catherine Le Gall**

**Ecole émancipée**

## Nouvelles formes de travail, quel syndicalisme ?

La séquence de la dernière Conférence sociale comme l'épisode médiatisé du conflit à Air France ont tenté de mettre en scène le discrédit d'une certaine forme de syndicalisme, un syndicalisme rappelant la réalité de la violence patronale, le blocage du système de relations sociales. Usant de toute une série de termes utilisés par antiphrase, le gouvernement comme le Medef oppose les réformateurs, tournés vers l'avenir, aptes à penser les évolutions économiques et sociétales à ceux qui vivraient repliés sur un modèle passé.

Certes, nul n'est dupe de ce détournement des mots qui fait désormais de la réforme le synonyme de contre – réforme, ou de la modernisation le signal d'un retour en arrière, loin des conquêtes sociales. Mais, si le traitement libéral visant à la dérégulation du marché et du droit du travail, à une gestion de l'emploi laissée aux seules entreprises doit être combattu, le syndicalisme progressiste prend-il la mesure des lourdes mutations en cours, que ce soit la question de la ré-industrialisation de la France, le numérique, la transition écologique ? Emergence de nouveaux métiers, télétravail, mobilité accrue, besoins de formation ....

les formes d'organisation du travail se sont profondément transformées et nécessitent de penser de nouvelles garanties sociales, de nouveaux droits attachés au salarié. La sous- traitance, la dépendance de plus en plus grande des entreprises vis-à-vis des actionnaires, l'allégeance aux grandes firmes et aux banques ( 1) d'un certain nombre de petits entrepreneurs, imposent une réforme du droit du travail qui assure à tous les conditions d'un travail décent, un autre partage des richesses dans une société privilégiant un autre type de production , préservant l'environnement, redonnant aux travailleurs la main sur leur activité.

Dans cet objectif de reconstruction d'un projet collectif, le rôle de la loi est essentiel ; c'est aussi de la responsabilité des organisations syndicales de faire des propositions. Cela suppose un syndicalisme plus fort, mieux enraciné dans les réalités du salariat d'aujourd'hui ( 2) , capable d'être un outil d'organisation et d'expression de l'ensemble des salariés pour des évolutions choisies et non imposées, un syndicalisme travaillant à l'unité.

(1) Alain Supiot, Le Monde, 16/10/2015

(2) taux de syndicalisation selon le statut de l'emploi (chiffres 2001- 2004) Source Insee : FP : titulaires 16,7 % ; tous secteurs confondus : CDI 6,5 % CDD 3,0 % intérimaires 0,9 %

**Frédérique Rolet**

**Unité & Action**



## Crise environnementale, agir maintenant sur la transformation de la société

Transformer la société, telle est la conception du syndicalisme que nous portons dans la FSU. Cette dimension fondamentale de la fédération doit faire face à une mise à l'épreuve inédite. En effet, la crise écologique et le dérèglement climatique sont au cœur de mutations dont la plus grande partie de la population peine encore à mesurer l'ampleur et la rapidité. C'est notre vie à court terme qui va être changée.

Intervenant dans un contexte de tensions économiques, sociales et politiques extrêmes, cette crise sans précédent est une conséquence des activités humaines et des systèmes productivistes. Elle impose des transformations profondes de nos moyens de production et de nos modes de consommation, une remise à plat du fonctionnement financier et économique actuel. Il ne s'agit pas de vivre avec moins mais de vivre mieux, gardant comme boussole les besoins sociaux, la recherche d'égalité et de justice sociale. La FSU est porteuse d'une expertise singulière riche et de propositions nourries de son implantation syndicale (environnement, éducation, recherche, culture, justice, agriculture, emploi...)

Sur les moyen et long termes sont clairement posés désormais sur la table des enjeux de pérennité du vivant, à commencer par les possibilités d'accéder et de mobiliser les ressources (énergie, biodiversité, eau ...) permettant cette vie, accessoirement pour nos sociétés humaines. Laisser croire que toutes les dérives de prédation de ces ressources restent possibles parce que des solutions technologiques pourront émerger en temps utile pour contrebalancer notre irresponsabilité n'est plus crédible.

Dans ce contexte, le rôle de l'éducation et de la recherche est primordial. « Verdir n'est pas vernir », l'ajout de quelque patch

sur telle ou telle formation ne remplacera pas la conception de cursus complets de formation, formant les esprits critiques de demain, pensé dans toute leur complexité. L'enseignement supérieur et la recherche sont autant de gisements de connaissances et de pratiques au départ de thématiques d'avenir, porteuses notamment d'emplois aujourd'hui encore en gestation. Faut-il rappeler les effets délétères des appels à projet à court terme, des entraves aux libertés scientifiques, ainsi que les coupes sombres dans les budgets des organismes de recherche oeuvrant directement sur ces thématiques environnementales ?

Le rôle du service public est déterminant. Sa fonction dans les mutations de l'emploi (formation, conversion, qualification..) sont mises au premier plan. Dans le champ de l'agriculture, comment lorsque le gouvernement aborde les « économies circulaires » dans une loi de transition énergétique insuffisante - notamment en terme de diminution des gaz à effet de serre-, ne pas poser la nécessité de changer de modèle lorsque la France est à la 3ème place mondiale des utilisateurs de pesticides ? Nous sommes porteur de propositions d'évolutions dans la formation initiale et continue des agriculteurs, dans le service public, abordant la question des modèles alternatifs de leurs expérimentations, pour un changement dans les modes de consommation et une remise en cause des modes de production productivistes polluants et émergives.

Loin des postures, en prise avec la complexité des défis soulevés par la crise environnementale et climatique, dont la majeure partie de la population, les travailleurs vont être confrontés, la FSU dispose de réelles capacités d'analyses et de propositions. Présente dans les instances comme le CESE, les CESER, CNESER, CNEFOP, CREFOP... sa parole, les interventions de ses militants comptent.

**Stéphane Tassel**

**Unité & Action**

## Écologie et transition

Conçu sous une forme illimitée mais opérant dans un monde limité, notre modèle de développement devient intenable tant il est source de perturbations. En sortir pose la question de notre rapport à la nature mais aussi de notre rapport à nous-mêmes. Si ce basculement global est avant tout culturel, il est aussi politique et économique. Il impose d'organiser une transition planifiée visant à sortir de l'ère de la compétition productiviste pour entrer dans celui du partage solidaire, de l'émancipation individuelle et collective, s'ouvrant sur plus de démocratie, respectant et stimulant les diversités.

Ce passage relève de choix économiques visant à financer massivement les technologies et les services de la transition dans une relation humaine d'échange où la priorité va au renforcement du lien social. Il se double aussi d'une reprise en main politique sur l'économisme dominant en s'attaquant à la libre concurrence des marchés. Sur le plan international il aboutit à nouer des accords de coopération qui portent sur la mise en place de mesures communes ayant pour finalité d'éradiquer la pauvreté et la précarité, d'améliorer la protection sociale et d'en simplifier les critères d'accès, d'éliminer le recours aux technologies polluantes, d'établir des pauses technologiques de manière concertée, d'ouvrir les connaissances scientifiques et techniques et permettre leur accès libre et gratuit, de mettre en œuvre des projets partagés portés par des structures collectives directement gérées par les populations.

La transition écologique est aussi l'occasion d'ouvrir en grand l'accès à la citoyenneté sociale dans l'entreprise, les services et la Fonction Publique, d'accompagner ce passage par une réflexion collective sur le travail, la stimulation de l'initiative citoyenne socialement utile, le développement de l'économie sociale et solidaire, l'appropriation sociale des outils de production, des banques, des outils monétaires et financiers, ... Dans ces conditions, les mutations sont socialement maîtrisées au sein d'une économie qui privilégie l'activité locale sur l'exportation, la sobriété sur l'exubérance, l'utilité sociale sur l'inutilité d'apparat, la coopération sur la concurrence ; ces évolutions se feraient au bénéfice d'une organisation sociale économe en carbone, en énergie et en rejets polluants, qui place le respect du milieu naturel, de soi et des autres comme éléments centraux de cohésion sociale, et redonne aux personnes et aux sociétés la maîtrise du temps.

**Pierre Noël**

**Ecole émancipée**



# Femmes

## Féminisation : ce n'est qu'un début !

La mise à mal des services publics sous le coup de l'austérité, le chômage massif affectent on le sait principalement les femmes. Pour le syndicalisme de transformation sociale qui est le nôtre, la place des femmes et des jeunes doit être une préoccupation permanente. Nos revendications liées à l'égalité femmes / hommes, à la défense des services publics et de ses agent-es doivent être appuyées par des efforts significatifs pour assurer une plus juste représentativité des femmes à tous les niveaux de prise de décision.

La prise en compte des femmes dans la fédération s'est améliorée de façon incontestable, pour autant les avancées demeurent inabouties. Si les textes de congrès intègrent aujourd'hui la féminisation, elle doit être étendue à l'ensemble de nos textes syndicaux, lesquels doivent intégrer une rédaction égalitaire et non stéréotypée et ainsi travailler à la visibilité des femmes dans notre discours.

Malgré l'affirmation de la nécessité d'une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes, ces dernières restent encore sous-représentées dans les instances décisionnelles au regard de leur poids et de leur participation à la vie syndicale. Féminisation des instances et renouvellement ne revêtent pas de caractère automatique. Cela exige une volonté collective et

la mise en œuvre de stratégies spécifiques.

Les leviers existent, il reste à les développer et à les mettre en œuvre : les directions collégiales des SD ont fait progresser la présence des femmes à ce niveau de responsabilité, là où leur engagement était faible. La collégialité crée des places pour plus de militant-es, aussi se fixer un objectif par exemple de 6 ans pour généraliser la collégialité à toutes les SD encouragerait les femmes et les plus jeunes à l'engagement syndical à ce niveau. L'institution de binômes femmes / hommes dans les instances permet d'intégrer de façon volontariste les femmes dans la prise de responsabilité et de se donner les moyens de leur participation, sans omettre la question des décharges et de leur répartition. En plus des formations « spécifiques » femmes, développer la question spécifique du droit des femmes et du salaire féminin dans les formations « généralistes » est incontournable.

Se donner des contraintes pour avancer dans la mixité, revendiquer plus d'égalité pour les femmes, le développement des services publics dans tous les domaines et la justice sociale exigent de notre part l'exemplarité dans ce domaine.

**Isabelle Lauffenburger**  
**Ecole émancipée**

## Féminisation des instances : qu'en est-il réellement ?

### Un peu d'histoire

En 2007 le congrès mentionnait : « La nécessité d'une représentation équilibrée femmes / hommes est affirmée dans les textes de plusieurs congrès comme une préoccupation constante et un objectif à réaliser. » et créait un observatoire de la parité. En 2013 on s'étonnait que « les femmes restent toujours minoritaires dans toutes les instances de la fédération [...] le congrès rappelle la responsabilité des SN, des tendances et des SD ».

### Qu'en est-il à la veille du congrès FSU ?

Nous en sommes toujours au même point : « la FSU a peu avancé sur la question, pourtant cruciale, de la féminisation. L'observatoire de la parité n'a pas réellement fonctionné, faute d'engagement de toutes les composantes de la fédération ». Constater et s'interroger ne suffisent plus.

Dans une période de régression et d'attaques tous azimuts des droits il faut réaffirmer les principes d'égalité de traitement et de se donner les moyens de les réaliser.

Le CESE montre que : « la part des femmes dans les exécutifs des organisations ne progresse que très lentement et une division sexuée du travail persiste. En effet, les organisations ne sont pas neutres : elles portent en elles des valeurs induites par la société. Sans mesures actives en faveur de l'égalité, elles sont naturellement enclines à reproduire les inégalités de genre en leur sein. Tendre vers la neutralité nécessite donc d'agir. »

### Il faut mettre en place des actions

L'engagement de la FSU aux côtés d'une doctorante dans une recherche est nécessaire, mais pas suffisant.

Les femmes ne sont pas minoritaires parmi les adhérent-es des syndicats de la FSU, elles sont mêmes fortement majoritaires dans certains syndicats et souvent plus syndiquées que les hommes<sup>3</sup>. Les travaux au sein de l'observatoire de la parité montrent que les collégiales mixtes<sup>4</sup> des SD permettent d'inciter les femmes à prendre des responsabilités<sup>5</sup>. Il judicieux de les développer y compris en accordant des moyens supplémentaires.

Il faut questionner à nouveau l'idée de binôme au niveau du CDFN.

L'analyse du volume des décharges montre une profonde inégalité entre femmes et hommes, même à responsabilité égale.

Le partage des responsabilités permet l'implication de plus de militant-es, il a fait la preuve de son efficacité et est un gain pour la fédération en général, mais aussi pour les militant-es. Il correspond aussi mieux aux nouvelles attentes en termes d'équilibre vie

Total des décharges (ETP) FSU	SD	CFR	Nat	Total ETP en 2015
Femmes (208 femmes = 40 %)	24,436	1,683	5,811	<b>31,93 (35,12 %)</b>
Hommes (312 hommes = 60 %)	47,45	3,644	7,915	<b>59,009 (64,88 %)</b>

en termes d'équilibre vie militante/vie personnelle, et profitera aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

**Nina Charlier (SNEP), Sigrid Gérardin, (SNUEP), Marie-Caroline Guérin (SNUEP), Aurélia Sarrasin (SNES) ainsi que Aline Becker (SNUipp), Axel Benoist (SNUEP), Jérôme Dammerey (SNUEP), Luce Desseaux (SNUipp), Anne Feray (SNES), Maryvonne Guignonnet (SD), Benoit Hubert (SNEP), Roland Hubert (SNES), Elizabeth Labaye (SNES), Michelle Lauton (SNESUP), Bruno Leveder (SNASUB), Xavier Marand (SNES), Michelle Olivier (SNUipp), Frédérique Rolet (SNES), Sébastien Sühr (SNUipp), Valérie Sipahimalani (SNES) - Unité & Action**



# Syndicalisme

## Contre l'austérité, ne « boudier » aucune avancée et faire feu de toutes les solidarités !

Comme réponse aux effets de la crise multiforme du libéralisme, les tenants de ce dernier s'attaquent de plein fouet aux modèles sociaux pour mercantiliser davantage, individualiser et mettre en concurrence toujours plus, au détriment des droits sociaux et des solidarités. C'est à cette aune que l'on peut comprendre l'approfondissement en Europe des différentes politiques d'austérité qui, par la course au moins-disant fiscal et social, imposent des contre-réformes et ces régressions.

Par leur brutalité, mais aussi par leur permanence depuis des années maintenant, elles lancent de nouveaux défis au syndicalisme. Défis impossibles à relever par quelque posture que ce soit, fût-elle gonflée par l'incantation ou voûtée de la résignation, ou même... les deux.

Ces politiques dégradent d'un même mouvement : les conditions de travail par la recherche permanente de nouveaux gains de productivité et l'accroissement des logiques de subordination des travailleurs ; les conditions d'emploi par la précarisation et la remise en cause des droits et garanties collectifs et du réglementaire qui les consacre ; les conditions de rémunération par les logiques de baisse des salaires (ou de non-revalorisation en rapport à la hausse du coût de la vie comme c'est le cas avec le gel de la valeur du point d'indice) ; les conditions d'accès aux droits sociaux par la remise en cause des mécanismes de solidarité et l'affaiblissement des services publics ou l'abandon de leurs missions à des logiques de rentabilité....

Cette globalité des dégradations des conditions de vie tend à favoriser les tentations de repli sur soi, d'autant que se cumulent bien des logiques d'individualisation éloignant les compréhensions plus collectives des questions d'ordre social.

Face à la dégradation continue de la situation faite aux salariés, le syndicalisme doit à la fois résister de manière globale, bien sûr, mais aussi à arracher des avancées, mêmes partielles, pour crédibiliser et renforcer l'action collective et revendicative, pour préserver les conditions mêmes de la mobilisation.

Maintenir et renforcer les liens avec les collègues, les professions... A chaque instant les rassembler, chercher ce qui unifie en positif... Valoriser chaque avancée, même partielle, pour redonner confiance, espoir... Résister contre tout ce qui va à rebours de l'intérêt collectif et général... Et développer toutes les solidarités...

Et tout cela doit nourrir les perspectives à dégager pour sortir du joug de l'austérité.

**Bruno Leveder**  
**Unité & Action**

## Construire le pôle syndical de transformation sociale

Concernant le mouvement syndical, Le gouvernement Hollande a une stratégie très claire : renforcer, jusqu'à en faire son unique interlocuteur, le syndicalisme d'accompagnement et tout faire pour tenter de marginaliser, y compris en le criminalisant, le syndicalisme de transformation sociale. La signature par la CFDT de l'accord sur les retraites complémentaires est révélatrice de la clarification à l'œuvre. Le soutien à la candidature du Medef pour la présidence du CESE contre la candidature de Gérard Aschieri, soutenu par FSU, CGT et Solidaire en est un autre exemple.

Il est plus que jamais nécessaire de reconstruire une dynamique de travail en commun du pôle syndical de transformation sociale. Le mandat issu du congrès de Poitiers de travail privilégié avec Solidaire et la CGT s'est trop peu concrétisé. Les difficultés de nos partenaires, la crise de la CGT ou le manque d'entrain unitaire des forces de transformation sociale sont des éléments d'explication. Pour autant, elles ne suffisent pas à exonérer la FSU de ses propres responsabilités.

En effet, la FSU doit faire preuve d'un plus grand volontarisme pour appeler les organisations syndicales de transformation sociale à travailler à la construction de dynamiques communes, et valoriser ce qui se fait déjà sur le terrain.

La période qui s'ouvrira dans l'après congrès doit permettre de réaffirmer la nécessité de construire un nouvel outil syndical aussi fidèle à la défense des salarié-es que le Medef l'est pour défendre les patrons, qui fait de la lutte pour une autre répartition des richesses et de la rupture avec le modèle productiviste le contour de l'outil à construire.

Pour cela, la FSU doit être force de proposition et doit mettre en œuvre des rencontres de salariés à tous les niveaux, ouvrir le débat sur ce qui peut apparaître des points de désaccords avec nos camarades de la CGT et de Solidaires, réaffirmer que la division syndicale ne peut être une fin en soi et que les salariés doivent être acteurs et actrices de la recomposition syndicale.

La construction d'une force syndicale unitaire, anti-austérité et écologiste doit se faire en parallèle à la construction de l'action et à la volonté de rendre audible un discours commun et combatif pour rompre avec un modèle économique prédateur qui produit toujours plus d'exclusion.

Il faut faire émerger sur le terrain syndical une dynamique de recomposition créatrice d'espoir qui permette aux salarié-es de rompre avec l'idée qu'il n'y a pas d'alternative crédible à l'austérité. C'est de notre responsabilité aussi pour combattre sur le terrain syndical la montée de l'extrême droite.

**Laurent Cadreils**  
**Ecole émancipée**



# Syndicalisme

## Négocier pour les personnels, peser constamment...

Dans un contexte où l'exercice du dialogue social est rendu difficilement praticable par un gouvernement oscillant entre amateurisme et recherche assumée d'un « schisme » syndical, la décision de la FSU de signer le protocole d'accord "Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations" (PPCR) cristallise au delà de ce moment, des divergences sur ce qui fonde une stratégie de négociation syndicale dont les premiers intéressés sont les personnels.

Pour la fédération, signer ou ne pas signer un protocole d'accord ne relève pas d'un quelconque automatisme. C'est le contenu du texte, marqué de l'empreinte de ses interventions, les conséquences pour les personnels et les futurs combats qu'il conviendra d'engager qui guident ses choix. Si les provocations du premier ministre dérogeant aux conditions de validité majoritaire d'un accord exaspèrent, elles ne modifient pas les raisons qui nous ont fait nous prononcer favorablement à sa signature.

C'est de la solidité de la fédération qu'il s'agit, de la cohérence de choix effectués dans la transparence, de la confiance dans ses forces dans les combats majoritaires sectoriels futurs. Signer n'est pas une fin en soi, ce sont les résultats pour les personnels qui comptent. Faut-il ranger la FSU dans le seul camp des signataires ? Les raisons que nous portons, et nos pratiques syndicales sont-elles en tous points identiques aux autres organisations favorables à la signature ? Devrions nous taire ces différences, ou pire laisser penser que cette décision aurait été une erreur ? Certainement pas. Le temps de la négociation sur nos revendications n'est pas terminé.

Il convient de revenir sur une position singulière de la fédération qui constitue un point d'ancrage important du dialogue social. Demander, souvent de manière isolée et non sans méconnaître les effets de concurrence syndicale, que toutes les organisations -signataires ou non signataires- participent au comité de suivi de mise en œuvre d'un accord, montre l'exigence en terme de démocratie sociale que nous portons dans le processus de propositions et de luttes pour le traduire en gains pour les personnels.

Ce choix n'est pas sans éclairer l'importance de la hiérarchie des normes, maintenue dans la Fonction Publique, le poids de la FSU y étant pour beaucoup. En effet, la déclinaison des accords par ministère ne peut donner que plus de droits aux agents. Les rapports de force agissant sur nos capacités de négociation y seront cruciaux. C'est d'autant plus prégnant que le gouvernement s'apprête à réformer le code du travail et projette d'y introduire des conditions de dérogation des accords d'entreprise aux conventions collectives.

**Stéphane Tassel**  
**Unité & Action**

## Le « U » de « FSU »

**Alors que certains voudraient voir le syndicalisme divisé durablement en deux camps antagonistes, Unité et Action fait le choix de ne jamais renoncer, de chercher ce qui rassemble avant ce qui divise.**

C'est une caractéristique du syndicalisme dans notre pays, par très flateuse : nous cumulons le record du nombre de syndicats avec celui du faible taux de syndicalisation... Une situation qui profite évidemment aux forces qui agissent contre le progrès social. Une situation théorisée aussi par ceux qui voudraient n'y voir que deux camps opposés, l'un « réformateur », « raisonnable », « pragmatique », l'autre « contestataire » et refusant a priori tout accord, tout compromis.

Nous savons que la réalité est plus complexe, que la CGT par exemple signe presque autant d'accords que la CFDT, que selon les entreprises, les sujets, les luttes, des configurations intersyndicales très diverses peuvent se constituer.

Nous savons surtout qu'un arc syndical restreint pèse très défavorablement sur la mobilisation, et donc sur les résultats que nous pouvons obtenir. Deux sujets récents illustrent cette problématique : les mobilisations interprofessionnelles contre l'austérité, qui rassemblent de moins en moins alors même que les choix économiques de nos gouvernements sont de plus en plus contestés, et la crise des migrants, où les forces syndicales sont purement et simplement inaudibles, à l'inverse de ce qui se passe dans d'autres pays européens.

La lutte contre les idées de l'extrême-droite fait heureusement exception, puisqu'un accord très large a pu être constitué autour d'un texte commun, mais il reste à le concrétiser dans les pratiques, au quotidien.

Dans ce contexte, la FSU, par son histoire, par ses pratiques a joué et doit encore plus jouer un rôle essentiel, difficile mais nécessaire : celui de ne pas renoncer à ses engagements, ses valeurs et ses revendications, tout en travaillant à construire, avec les personnels, les salarié-es, les conditions d'une unité d'action la plus large possible. Cette équation a été mise en œuvre récemment dans les négociations « PPCR », où la FSU a su mobiliser, argumenter et faire connaître son intention de signer le protocole, tout en refusant et déjouant les pièges tendus du comité de suivi ou de la séance de signature...

L'unité doit être recherchée à tous les niveaux et notamment au plus près des collègues dans les établissements et services.

C'est bien dans cette voie qu'il nous faut poursuivre, un travail au quotidien, qui concerne tous les syndicats de la Fédération, et qui ne doit pas être confondu avec le chantier tout aussi important de construction d'un nouvel outil syndical, engagé depuis deux congrès.

**Emmanuel Guichardaz**  
**Unité & Action**



# Syndicalisme

## Syndicalisme et politique, rapport au gouvernement et aux élus, l'indépendance syndicale.

Comment se situer, se positionner dans le rapport au politique, au gouvernement ? Quel périmètre recouvre effectivement le principe d'indépendance constitutif du syndicalisme français ? Ces questions, ces débats sont récurrents dans les organisations syndicales et encore plus dans celles qui, comme la nôtre, se réclament de progrès et de transformation sociale.

Face à la nécessité d'intervenir, de construire des analyses, des mobilisations, des actions sur l'ensemble des questions qui touche notre société (sociales ou sociétales), nos contestations, mandats voire revendications peuvent recouper, croiser les propositions de certaines forces politiques. Le syndicalisme couvre le même champ d'action que les partis politiques. Mais, quand il est question de définir le rapport au politique, il convient de clarifier la notion sous-tendue. S'agit-il de la relation aux politiques en tant qu'organes constitués (les partis politiques) ou de la politique et en l'occurrence les politiques publiques conduites ?

Les politiques publiques (fiscalité, santé, logement, emploi, fonction publique,...) sont au cœur de l'action syndicale mais a contrario des partis, ce n'est pas la conquête du pouvoir ou la formalisation des règles de la société qui l'anime mais la défense des salariés, la promotion de leurs intérêts matériels et moraux, la transformation du système économique. L'activité déployée, l'action revendicative interfèrent sans cesse et en toute logique avec la stratégie gouvernementale ou celle de l'opposition et il est parfois tentant et facile, dès lors, pour un observateur non averti, de mettre le syndicalisme dans des cases et de le rapprocher de tel ou tel parti. Le syndicalisme de la FSU n'étant pas un monde hors sol, il est également évident que des convergences peuvent apparaître avec certaines forces politiques. Ces moments de convergences se

## Rapprochement, recomposition... Trouver les dynamiques dans une situation complexe !

Ne nous le cachons pas, dans cette situation où pour résoudre sa crise le libéralisme redouble de virulence, le syndicalisme est en difficulté pour élever le rapport de force au niveau suffisant. Sa division en est une des explications. L'absence de perspectives politiques aussi... Et il faut souligner la complexité à appréhender, et donc à réaliser, l'unité sur quelques revendications suffisamment fortes pour envisager une stratégie unitaire de moyen terme. Cette dernière est sans doute emblématique de l'état du syndicalisme en France.

Mais prendre la mesure de cette difficulté, c'est commencer à y répondre.

La décision du congrès de Lille de travailler à sortir de l'autonomie et à la perspective d'un nouvel outil syndical garde toute son actualité, même si elle se trouve compliquée dans sa mise en œuvre. Paradoxalement la crise actuelle en éclaire la nécessité. De ce point de vue, le thème 4 soumis aux travaux des congrès départementaux souligne à juste titre la nécessaire nuance à avoir quant au bilan depuis 3 ans.

En effet, la prise d'initiatives communes pour travailler le rapprochement s'est heurtée à des manifestations diverses de la crise du syndicalisme. L'orientation d'affirmation solitaire prise

confondent pour certains avec de possibles formes de connivences.

Décréter l'indépendance vis-à-vis des partis politiques et des élus, ne saurait suffire à engager le syndicalisme dans une voie qui ne soit ni celle de la « courroie de transmission », ni celle de la substitution. Ne pas se laisser dicter analyses, propositions, revendications, ne pas se situer dans la simple réaction aux stratégies d'autres, nécessite que la FSU se dote d'un projet syndical fort, d'une visée, d'un plan d'avenir. C'est sur la base de ce projet construit avec les adhérents, incluant revendications et plan d'action dans l'objectif de transformation sociale, que la FSU doit penser son rapport au politique. Ainsi, le débat interne mené par la FSU autour de l'inscription ou non dans l'appel à la mobilisation au sein du collectif anti-austérité a dû peser l'ensemble de ces questions. Si à ce moment-là, il y avait bien convergences pour le rejet de la politique d'austérité, le déclenchement de la mobilisation à l'appel, essentiellement, de partis politiques en dehors de la construction syndicale avec les militants et adhérents, de la construction d'un arc syndical large, a questionné fortement la question de l'indépendance et de la position à adopter.

Si le syndicalisme fait bien partie intégrante du politique, pour jouer son rôle, il est essentiel qu'il puisse développer sa partition en dehors des partis en œuvrant pour peser fortement sur les orientations de ces derniers et de manière encore plus prégnante lorsque ces partis sont au pouvoir et que les élus sont aussi employeurs. Quel que soit le gouvernement en place, quel que soit le parti sollicitant la FSU, cela a toujours été notre règle et notre position, et c'est dans cette voie qu'il nous faut poursuivre pour avoir la garantie que les prises de décisions ne soient pas dictées de l'extérieur et que le mouvement syndical ne soit pas sujet à récupération ou à manipulation.

**Benoît Hubert**  
**Unité & Action**

par Solidaires est une première difficulté. Mais plus lourdes de conséquences sont celles qui surgissent de la (des) crise(s) de la CGT. Cette dernière a eu, coup sur coup, à assurer un renouvellement de direction compliqué et à assumer une crise interne de forte intensité lors de l'hiver 2014-2015.

Tout cela tend à compliquer, sinon à obscurcir le débat d'orientation qui traverse le syndicalisme.

Il serait donc fort problématique et probablement vain d'envisager un rapprochement qui ne soit pas, dans un mouvement combiné, porteur d'un renforcement du mouvement syndical et du dépassement des crises diverses qui frappent les différentes organisations.

En d'autres termes, pour recomposer, il est nécessaire de travailler en même temps la question du rapprochement et celle de la perspective, les deux se nourrissant. C'est évidemment moins simple que de réfléchir à de simples mécanismes organisationnels qui, dans la période, aboutiraient à des échecs. Et cela doit se discuter à tous les niveaux, et même bien au-delà des équipes militantes, devant et avec les personnels, en s'appuyant sur les bilans, les expériences, locales ou sectorielles, en multipliant les échanges et les rencontres. C'est bien en dynamique, en résonance avec l'intérêt des personnels, que l'orientation que nous avons prise trouvera à se concrétiser vraiment !

**Bernadette Groison**  
**Unité & Action**



# Syndicalisme

## **Unité et Action : pour un syndicalisme de masse, unitaire, de conquêtes et de transformation sociale**

Lors de sa création en 1947, la FEN décide de s'organiser en tendances, censées représenter les différents courants du pluralisme syndical existant auparavant dans la CGT. Le courant Unité et Action s'inscrit alors dans une volonté de changer profondément la société ; UA oppose un syndicalisme de « luttes de classes » au syndicalisme dit « réformiste » incarné par la direction de la FEN.

Aujourd'hui, UA porte un syndicalisme de masse, au plus près du terrain, qui a la volonté d'être majoritaire, pas l'avant-garde éclairée mais un syndicalisme offensif et revendicatif, ce qui suppose l'écoute des collègues, et non le dogmatisme de celui qui a « la » réponse. Cela implique d'avancer des revendications qui sont bien celles des personnels que nous souhaitons représenter.

### **Un syndicalisme de transformation sociale**

Il s'agit de rassembler et d'agir pour des transformations sociales profondes, mais aussi crédibles et capables de mobiliser les personnels, les salarié-es. Se battre au quotidien, sur les revendications de métier, de carrières, aussi bien que sur les grandes questions sociales : notamment les droits et libertés, la solidarité avec les peuples, la lutte pour la paix... sont des combats de toujours d'UA, comme la volonté de construire des alternatives économiques et sociales.

Pour UA, le syndicalisme doit être largement ouvert sur les autres mouvements sociaux et participer activement aux luttes altermondialistes.

### **Un syndicalisme d'action qui se bat pour gagner**

Nous refusons une opposition caricaturale entre « syndicalisme de propositions » et « syndicalisme de résistance ». UA est résolument dans le syndicalisme de conquête. Se battre pour gagner et engranger des acquis.

UA s'est toujours positionné pour un syndicalisme de masse, contre des logiques minoritaires. Pour UA ce sont les salarié-es qui sont propriétaires du mouvement social, c'est avec eux qu'il faut avancer.

### **Un syndicalisme unitaire**

Pour UA, il s'agit donc de mettre en œuvre des pratiques unitaires, au quotidien comme dans l'action.

Les salarié-es, les personnels aspirent de plus en plus à l'unité des organisations syndicales. La FSU a d'ailleurs, dès sa création, et sous l'impulsion des militants « unité et action », posé la question d'un syndicalisme rassemblé, respectueux de la diversité des opinions, mais uni pour être plus fort et faire valoir ses propositions et revendications.

**Pour Unité et Action, l'enjeu est de construire des formes d'action qui en permettant de faire progresser le quotidien des salarié-es, des agents, des retraité-es, des jeunes et des chômeurs permet également d'ouvrir la voie à une vraie dynamique de transformation sociale de progrès et de justice.**

**Thierry Reygades**

**Unité & Action**



# Extrême-droite

## Combattre l'extrême-droite et ses idées

À la veille des élections régionales, l'extrême droite et plus particulièrement le FN occupe une place "centrale" dans le débat politique.

La situation internationale, la crise économique et climatique, le chaos dans différents pays qui provoquent des immigrations de masse nourrissent sa dynamique. Les déceptions profondes produites par la politique gouvernementale fabriquent dans l'électorat populaire et nos milieux professionnels un abstentionnisme de plus en plus puissant. L'absence de crédibilité dans les politiques alternatives et les forces qui devraient les porter mettent en panne l'espoir qu'une autre politique anti libérale est possible.

Ses bases électorales se diversifient et s'élargissent au sein de l'électorat féminin et dans des zones géographiques où jusqu'à présent, il avait peu d'influence.

Un certain nombre de dignes sont en passe de sauter, sous les coups de positionnement "d'intellectuels" ou par la radicalisation de secteurs de la droite qui cherchent à la concurrencer sur son propre terrain.

Le syndicalisme lui-même est directement impacté avec des variations importantes selon les syndicats. Dans nos propres milieux jusqu'à présent "préservés" un début d'influence et d'organisation se fait sentir.

Cela situe nos responsabilités, pour faire barrage à ses idées, démonter ses arguments et reconquérir ceux/celles qui hésitent ou peuvent basculer, donner la parole à ceux que la crise exclut. Nous sommes prévenus, la force de la crise économique, les possibilités d'attentats, les processus profonds d'exclusion, de désocialisation, peuvent "rendre fou" des secteurs entiers de la population notamment au sein des couches populaires. Le propre des crises, c'est de fabriquer de l'irrationnel.

En alliance avec les bases traditionnelles de l'extrême droite (petits commerçants, paysans, nostalgiques coloniaux..) des mouvements de jonction peuvent se produire, avec l'utilisation des urnes comme déversoir dans une recherche cauchemardesque de sortie de crise.

Cela rend notre campagne "uni-e-s contre l'extrême droite" d'autant plus importante avec les organisations la développant, ainsi que l'appel "vivre et travailler ensemble" soutenu par la totalité du monde syndical (à l'exception hélas de FO).

Malgré la quarantaine d'initiatives intersyndicales de terrain organisées depuis deux ans avec des géométries variables, nous devons accentuer nos efforts et mettre en mouvement et massivement l'ensemble de nos adhérent-e-s.

**Noël Daucé**

**Unité & Action**

## La lutte contre l'extrême droite partout, une priorité syndicale

Une interview récente de Frédérique Rolet, représentante du SNES au BDFN, faisait dire qu'elle se gardait aussi bien de l'extrême droite que de l'extrême gauche. Comme elle tarde à rendre public un démenti, on ne peut que se livrer à des conjectures sur ce qui aura pu permettre au journaliste de lui prêter de tel amalgame. Aurait-elle donné l'impression d'être moins compréhensive vis-à-vis de ces courants politiques que de la gauche et de la droite gouvernementale ? Aurait-elle attesté de difficultés au sein des instances du SNES ou de la FSU avec les membres du NPA... voire du Front de gauche ? Ou bien a-t-elle laissé entendre qu'elle redoutait autant les exactions de l'extrême droite que les capacités de l'extrême gauche de s'y opposer efficacement ?

Plutôt que de prêter le flanc à de telles interprétations, les responsables syndicaux ne doivent pas rater une occasion de dénoncer l'extrême droite sous ses différents avatars.

L'extrême droite, dans ses différentes composantes tisse sa toile pour distiller son idéologie ringarde et mortifère, renforcer sa démagogie vis-à-vis des classes populaires et envisager les étapes d'une éventuelle accession au pouvoir. Et bien sûr elle se nourrit du chômage, de la précarité, des difficultés liées aux politiques d'austérité et des abandons de la gauche gouvernementale qui banalise et reprend à son compte nombre de ses positions, particulièrement depuis les attentats.

Mais derrière les efforts du FN pour se rendre plus présentable, y compris en détournant des exigences du mouvement syndical (défense des fonctionnaires, des retraités...), l'extrême droite peut difficilement masquer sa nature profonde : réactionnaire, raciste, xénophobe et violente. Encore faut-il que les mouvements ouvriers et syndicaux ne se lassent pas de dénoncer tous les dérapages : Gestion calamiteuse des villes gagnées où par exemple des responsables de l'enseignement privé se trouvent propulsés à la responsabilité de l'école publique ; rumeurs et attaques ad hominem contre des responsables syndicaux, comme Olivier Cuzon dans le 29 et Vincent Présumey dans le 03 ; assassinat de Clément Méric ; création de syndicats d'extrême droite ; infiltration de structures et mouvements, comme la FCPE à Fontenay Sous Bois, afin d'appeler aux journées de retrait de l'école contre une prétendue théorie du genre, comme les bonnets rouges en Bretagne ; milices violentes à Marseille, à Calais, à Pontivy ou à Sivens avec la FNSEA ; organisation de manifs de masse rétrogrades (« pour tous », homophobes...)

Par delà le travail des antifa et de structures telles que VISA, où le collectif intersyndical contre l'extrême droite, toutes ces exactions doivent être dénoncées sans relâche dans les médias, et dans la rue, sur la toile et tous les réseaux où les droites extrêmes plastronnent faute d'être systématiquement combattues.

**Olivier Vinay**

**élu Emancipation BDFN**



# Extrême-droite

## Lutter syndicalement contre l'extrême droite

Le lancement de la campagne intersyndicale « Uni-es contre l'extrême-droite, ses idées, ses pratiques », le 29 janvier 2014, a répondu à la nécessité largement partagée de lutter syndicalement contre l'extrême droite, qui cherche de plus en plus à séduire le monde du travail et même à y recruter des cadres pour le Front National. Toutefois, alors même que chaque échéance électorale rend le danger plus concret et plus palpable, notre campagne s'essouffle un peu, et les initiatives en régions s'espacent.

Parallèlement, les responsables syndicaux, dans les collectivités gérées par l'extrême droite, témoignent des conditions de travail dégradées et des pressions que les agent-es subissent.

Le travail de l'Observatoire permet de récolter ainsi des éléments objectifs de bilan concernant la gestion des municipalités par l'extrême droite. Si le choix du périmètre de l'Observatoire semble pertinent, les constats qui en découlent doivent s'enrichir d'autres apports et irriguer l'action syndicale à tous les niveaux, dans tous les territoires. Le travail est d'autant plus complexe et nécessaire que les idées d'extrême droite ont contaminé les mentalités, relayées par des hommes et femmes politiques de tous bords.

La FSU doit approfondir sa réflexion sur les moyens qu'elle se donne pour poursuivre et démultiplier le travail. Les militant-es qui se préoccupent de la montée de l'extrême droite sont nombreuses et nombreux, certain-es sont riches de l'expérience de travail unitaire de terrain sur ces questions. Comment mutualiser au mieux les expériences et les expertises ? Comment travailler étroitement avec nos adhérent-es qui militent à VISA ? Comment diffuser nos argumentaires, les actualiser, les décliner par thématique, par secteur professionnel ?

A l'instar des questions féministes, il semblerait pertinent d'intégrer cette lutte dans de nombreuses dimensions de l'activité syndicale, tout particulièrement dans les formations de militant-es des syndicats nationaux. Il s'agirait de les outiller, afin que toutes et tous soient en capacité d'argumenter auprès de leurs collègues pour déconstruire les idées reçues, dénoncer l'imposture sociale du FN, mais aussi son racisme.

Il devient urgent de s'engager avec force dans la confrontation d'idées, de remettre en avant la solidarité ouvrière internationale et la lutte contre les dominations, et de proclamer que, plus que jamais face à l'exclusion et à la division, nous sommes les militant-es de l'égalité et de la solidarité !

**Cécile Ropiteaux**

**Ecole émancipée**



# Droits et libertés

## Travailleurs sanctionnés, militants poursuivis, la FSU doit mener un combat public contre la répression

Le courant Front Unique est intervenu à de nombreuses reprises contre la répression à laquelle se livre le gouvernement Hollande-Valls-Macron contre les travailleurs et les militants ouvriers.

Cette répression a culminé il y a un an avec le meurtre de Rémi Fraisse dont le gouvernement est responsable.

Depuis des semaines, ce sont des salariés d'Air France qui sont victimes à la fois des poursuites judiciaires exigées par le gouvernement et des sanctions infligées par la direction d'Air France. Déjà des licenciements disciplinaires ont été prononcés.

On peut rappeler aussi les poursuites judiciaires contre A. Pojolat, organisateur d'une manifestation à Paris de solidarité avec les Palestiniens de Gaza victimes des bombardements israéliens.

Ainsi que les poursuites pour terrorisme contre J. Coupat et ses camarades victimes d'un exceptionnel acharnement judiciaire et policier.

La répression a aussi frappé des enseignants. J. Risso, directeur d'école dans le Vaucluse, connu comme caricaturiste et J.-F. Chazerans, professeur de philosophie à Poitiers. Ces deux enseignants ont subi une véritable persécution de la part des autorités académiques. Si le premier, au prix d'un combat épuisant devant la justice, a pu obtenir gain de cause. Le second a subi un déplacement d'office loin de son poste d'origine.

Plus récemment, ce sont 5 enseignants du collège Bellefontaine de Toulouse que la rectrice avait décidé de muter d'office pour cause de grève. Après une grève de la faim de 26 jours, une des enseignantes a vu sa mutation annulée.

A la rentrée, ce sont deux enseignants du collège Gay-Lussac de Colombes qui ont été convoqués devant un conseil de discipline, eux aussi pour cause de grève. Après une grève de la faim de 16 jours et un mouvement unitaire de lutte des enseignants du collège, les procédures disciplinaires ont été annulées.

**Front Unique a systématiquement demandé que des campagnes publiques soient menées par la FSU pour obtenir la levée des sanctions frappant tous ces enseignants. Or, la direction a toujours refusé de mener un combat public pour la levée de leurs sanctions, qu'elle ait adopté nos motions (J.-F. Chazerans, Bellefontaine) ou pas (J. Risso).**

**Front Unique poursuivra inlassablement son combat pour que la direction de la FSU assume pleinement sa responsabilité de défense des personnels contre la répression.**

**Yves Ankaoua**

**(Snuipp, Front Unique, CDFN)**

## Défense des libertés démocratiques ! Levée immédiate de l'état d'urgence !

Dans la nuit du 13 au 14 novembre, les attentats revendiqués par EI ont fait plus de 120 morts. Ces actes inspirent horreur et répulsion. Il n'y a donc rien de plus urgent que de déterminer les responsabilités de tels actes. Depuis 25 ans, il y a eu en Irak deux interventions impérialistes qui ont fait des centaines de milliers de victimes. En Syrie, au nom de la guerre contre l'EI, les bombardements frappent les populations civiles. Sur le terrain de ces interventions se sont développés les groupes islamistes archi réactionnaires qui d'ailleurs dans un premier temps ont été soutenus et armés par les puissances impérialistes. Ce sont ces groupes qui prospèrent en Libye, soutenus d'abord par l'impérialisme français lors de son intervention dans ce pays. Aujourd'hui encore, Al Qaïda est membre de l'alliance qui intervient au Yémen sous la houlette de l'Arabie Saoudite armée par la France. L'Arabie Saoudite vient de remettre les clefs d'Aden à Al Qaïda qui y sème sa terreur. Erdogan a reçu à la veille des élections en Turquie le soutien de l'UE. Il soutient quasi ouvertement Daech contre les Kurdes.

Aujourd'hui, Hollande déclare que la France est "en guerre", aiguillonné par Sarkozy et Le Pen. Il annonce que cette guerre sera menée "à l'intérieur comme à l'extérieur" et donc le renforcement de l'intervention militaire française en Irak et en Syrie. Par cette déclaration, Hollande n'annonce rien d'autre que de nouveaux attentats tout aussi meurtriers demain.

En même temps, il proclame l'état d'urgence. Cela signifie que le gouvernement peut interdire réunions et manifestations, censurer la presse, maintenir en résidence surveillée tout citoyen. C'est la liquidation des libertés démocratiques.

La responsabilité de la FSU est d'établir clairement les causes profondes des attentats ignobles du 13 novembre, à savoir la situation créée en particulier au Moyen Orient par les guerres impérialistes et d'en tirer les conséquences.

La FSU doit se prononcer pour **l'arrêt immédiat de l'intervention militaire française en particulier en Syrie et en Irak**. En défense des libertés démocratiques et ouvrières, la FSU doit exiger la **levée immédiate de l'état d'urgence**. La FSU doit **refuser de prendre place dans l'union nationale qui du PCF à Marine Le Pen est un soutien au gouvernement Hollande et à son entreprise guerrière**.

Telle est la position du courant Front Unique à l'opposé du communiqué de la direction de la FSU du 14 novembre, déclaration d'allégeance au gouvernement.

**Yvon Breda**

**(SNES, Front Unique, BDFN)**



# Droits et libertés

## Des réponses collectives et sociales garantiront mieux la sécurité que la restriction des libertés et la guerre

Après les attentats de ce 13 novembre à Paris et à Saint Denis, comme après l'horreur de ceux de Charlie et de l'Hypercasher en janvier, ce qui vient en premier, c'est l'émotion, la proximité et la solidarité pour les familles et les proches des centaines de mortEs et de blesséES, jeunes pour la plupart, fauchéES au hasard, sur des terrasses, au concert, aux abords d'un stade. Nous aurions pu être à leur côté. Ils sont des nôtres... Après un tel séisme, qui fait écho à d'autres attentats contre des pays européens, la Russie, au Liban, en Syrie et en Irak, affirmer notre condamnation et notre détermination face à ces massacres, aux auteurs et aux commanditaires ne suffit pas. Nous devons à toutes ces victimes innocentes de réfléchir touTEs ensemble aux façons de combattre ces attentats et les idéologies qui les inspirent, en évitant les amalgames, les approches simplistes, diviseuses, racistes, sécuritaires ou guerrières... Et en refusant les dérives des responsables politiques de différents bords, tout à leur opportunisme électoral.

La première des réponses est collective. Elle consiste plutôt que de chercher les boucs émissaires autour de nous à se serrer les coudes et plutôt que d'obéir aux injonctions de se terrer chez soi à se rassembler, à occuper les lieux publics, à débattre, à maintenir les manifestations prévues, en évitant la récupération et l'instrumentalisation (comme « l'union nationale » le 11 janvier derrière des oppresseurs du monde entier).

Ensuite Il faut analyser et combattre, notamment, ce qui dans la politique de la France a permis l'importation d'une telle barbarie.

La multiplication des lois et des mesures dites antiterroristes, dont la France a le record en Europe, ne met pas à l'abri de tels attentats. Elle a essentiellement servi à limiter les libertés démocratiques (droit de manifester, de se déplacer, de communiquer...), et à accroître le contrôle et la répression des mouvements sociaux. La prolongation de l'état d'urgence pour 3 mois, les modifications de la constitution, la reprise des mesures sécuritaires de la droite et du FN doivent être combattues par le mouvement syndical.

La France est certes en guerre, mais pas depuis le 13 novembre. C'est pratiquement sans interruption depuis 2001 qu'elle porte la guerre en Afghanistan, en Lybie, au Mali, en Irak contribuant aux souffrances des populations civiles et à la déstabilisation de ces pays, comme état impérialiste postcolonial ou au service des l'impérialismes Américain ou régionaux. Qu'il s'agisse du soutien à la politique coloniale et oppressive de l'état d'Israël, en contradiction avec le droit international, ou du soutien aux régimes féodaux comme l'Arabie saoudite qui finance les Jihadistes et combat avec les armes vendues par la France aux côtés d'al-Qaida au Yémen (qui a revendiqué l'attentat contre Charlie). En Syrie après ne pas avoir apporté en temps utile un réel soutien à la révolution syrienne, la France sert de supplétive à l'impérialisme américain dans des bombardements dont même l'utilité militaire est contestée. Et Hollande semble s'orienter vers une alliance avec le boucher El-Assad et ses soutiens, les impérialismes Russes et Iraniens et le Hezbollah. Le mouvement syndical doit dénoncer toutes les interventions impérialistes, ainsi que la poursuite et l'intensification des bombardements par l'armée française.

L'augmentation annoncée des dépenses militaires n'auront pas pour contre partie un assouplissement du pacte européen de stabilité, comme prétendu par Hollande, mais une aggravation du pacte de responsabilité avec ce que cela suppose d'austérité dans les services publics et donc d'inégalités devant les droits à l'éducation, à la santé, au logement, au travail, à la justice... Autant d'éléments qui, avec la culture, la lutte contre le racisme et l'exclusion permettraient de limiter dans le pays les dérives jihadistes de jeunes. Au lieu des rodomontades guerrières, du muselage des libertés démocratiques et des injonctions d'un catéchisme de « principes républicains » sans prise sur le quotidien de ces jeunes, le syndicalisme doit défendre partout ses valeurs d'émancipation et d'internationalisme.

### Emancipation, tendance intersyndicale



# Vie syndicale

## Modification statutaire : article 16 sur la majorité

A sa création le SNUEP-FSU a repris les modalités de vote de la FSU et adopté la majorité de 70 %, les abstentions comptant comme exprimées et s'ajoutant aux contres. Dans un souci de démocratie le SNUEP-FSU a souhaité porter la majorité à plus de 50 %.

Lors du congrès de 2011, sans revenir sur la nécessité des 70 %, le SNUEP a décidé de ne plus prendre en compte les abstentions et ne les considère plus comme un vote exprimé. Seuls sont pris en compte les Pour et les Contre comme votes exprimés et ce quelles que soient les décisions.

La proposition d'UA FSU de distinguer le contenu de l'accord (1er vote) de la signature (2e vote) à l'issue des négociations nous semble une bonne chose. Si le contenu de l'accord proposé est voté avec une majorité de 70 %, le 2e vote devra recueillir plus de 50 % avec un seuil inférieur à 30 % de Contre, les abstentions ne sont plus agglomérées aux Contre dans ce 2e vote. Si le nombre de vote Contre atteint ou dépasse les 30 %, la signature est rejetée. Ainsi, l'esprit de consensus souhaité reste respecté.

### Unité & Action SNUEP-FSU

## Esprit de synthèse es-tu là ?

Dans le cadre du Congrès du Mans, U&A a déposé une demande de modification statutaire visant à remettre en cause les modalités de prise de décision selon la « règle des 70% ».

Unique dans le paysage syndical français, cette règle répond à une nécessité de dépasser la juxtaposition de points de vue différents, et fait le choix de développer des pratiques de recherche de synthèse, ou accords les plus larges possible pour avoir des mandats les plus partagés et efficaces dans leur mise en œuvre. C'est effectivement une tout autre ambition démocratique...

C'est ce que nous nommons « l'esprit de synthèse ». Cette disposition statutaire a été adoptée à 95% lors du congrès fondateur de 1994.

UA explique aujourd'hui que l'application de la règle des 70% ferait problème en cas de choix « binaire » comme signer un accord avec le gouvernement, puisqu'il n'y aurait pas de synthèse possible. Et qu'à ce titre il faudrait rabaisser à 50%.

Il est quand même paradoxal que pour un accord d'une grande importance pour la fédération – accord avec l'État employeur – il faudrait une majorité réduite, minorant la synthèse. Ensuite, les 70% n'ont pas empêché la FSU de signer plusieurs accords : accord sur les risques psycho-sociaux et accord sur l'égalité professionnelle en 2013 ; accord santé-sécurité au travail en 2009 ; accord de Bercy en 2008... Deux autres accords (Sauvadet sur les non titulaires en 2011, qualité de vie au travail en 2015) n'ont pas obtenu 70% et n'ont pas été signés par la FSU.

Sur la non signature de ces deux accords censée justifier la remise en cause des 70%, notons que la proposition d'amendement d'U&A (abaissement de la majorité à 50 % et minorité de blocage de 30 %) n'aurait pas permis de les signer, car les contre dépassaient les 30% (37% et 44%). De même sur le vote PPCR, où les votes en contre ont atteint 37% ! Nous voyons là qu'on ne peut faire l'économie du débat de conviction et de la synthèse, même dans les situations binaires.

Pour autant, nous sommes bien conscients qu'au regard de l'enjeu de ces situations, il faut faire évoluer nos modalités. C'est pour cela que nous nous retrouvons dans les propositions qui sont faites dans le thème 4 sans modification statutaire : privilégier systématiquement le vote en CDFN pour avoir une représentativité large ; élaborer et voter un texte d'appréciation politique de l'accord ; prendre en compte uniquement les pour et les contre dans les suffrages exprimés.

**Gervaise Knoff**

**Ecole émancipée**